



RÈGLEMENT JEU CONCOURS PHOTOS

ARTICLE 1 : Objet

Le présent jeu-concours est organisé par Jordan Tomas – Pizza Mamamia domicilié au 13 rue de Bonald 69007 LYON, désignée ci-après la société organisatrice.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet ainsi qu'un compte Instagram et résidant dans les pays suivants : France Métropolitaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du Jeu.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 : Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte pour une durée de 1 an à partir du 1 septembre 2022.

La participation est limitée à une participation par compte Instagram.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

- S'abonner au compte Instagram @jordantomaspizzamamamia
- Identifier le compte Instagram @jordantomaspizzamamamia sur la photo

ARTICLE 4 : Lot

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

- Une pizza au choix d'une valeur de 16.90 € maximum (ne sont pas compris les suppléments, les boissons et les desserts).

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent (pas de remboursement de moins perçu).



Le participant se voyant attribuer une pizza pourra la déguster dans l'un des 7 établissements du réseau (sur place ou à emporter).

ARTICLE 5 – Désignation des gagnants

Le(s) gagnant(s) sera/seront déterminé(s) de la manière suivante : le dépouillement et la sélection des gagnants se feront parmi l'ensemble des participants et dont les candidatures répondront aux critères de sélection (Art. 3) ; la société organisatrice sélectionnera par la suite la plus belle photo de pizza.

En s'inscrivant au Concours, chaque participant accepte que sa contribution au Concours soit diffusée sur la plateforme et accessible à tous les autres participants

Le(s) gagnant(s) sera/seront contacté en message privé par la société organisatrice.

Les participants autorisent la vérification de leur identité (nom, prénom, téléphone et adresse mail).

ARTICLE 7 – Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir leur identité, de les prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de 1 mois et traitées par la société organisatrice après récupération du lot.

Les participants pourront exercer leurs droits de rectification et d'effacement de leurs données personnelles en faisant sur demande à communication@jtpizza.com

ARTICLE 13 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET INTERPRÉTATION DU REGLEMENT

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la société organisatrice.